



FFvolley

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°1 DU 04 NOVEMBRE 2017 (CHOISY LE ROI)

SAISON 2017/2018

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Patricia MAZZOLA

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Paul ALORO, Albert CHARPENTIER, Laurent DANIEL, Frédéric DUBOIS, Richard GOUX, Claude ROCHE

Excusés :

Virginie MOINEAU, Véronique FRELAT, Alain ARIA, Jean-Louis LARZUL, Michel GUEVENOUX

Assiste :

Monsieur Eric TANGUY, Président de la FFVB

Les membres du Conseil de Surveillance, se sont réunis à CHOISY LE ROI.

La réunion est ouverte à 10h30.

La Présidente remercie les personnes présentes. Exceptionnellement la réunion est concentrée sur la journée du samedi dans un créneau horaire réduit, permettant de faire l'aller-retour dans la journée.

Cette contrainte a été imposée par l'exécutif dans un souci budgétaire en contrepartie des trois journées passées à PAU.

Cette contrainte explique l'absence de plusieurs membres du Conseil de Surveillance, dans l'impossibilité de faire l'aller-retour dans la journée.

Présenté au Conseil d'Administration du 24 Février 2018
Date de diffusion : 16/02/2018
Auteur : Philippe VENDRAMINI

- Elle rappelle l'ordre du jour :
- Approbation du PV des 9, 10 et 11 JUIN 2017
 - ✓ Examens des PV du Conseil d'Administration et des différentes commissions
- Informations de la Présidente
- Rapport des membres du Conseil de Surveillance sur leurs activités
 - ✓ Financier
 - ✓ Social
 - ✓ Projet fédéral et DTN
 - ✓ Rapports en cours (notes de frais, arbitrage...)
- Points divers

APPROBATION DU PV DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES 9, 10, 11 JUIN 2017

Après quelques corrections ce PV est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA FEDERATION

Les informations suivantes sont notamment communiquées et commentées (Partenariat, Audiences TV, Relations LNV, Organisations 2018 et 2019, marketing...).

PROJET DE CODE ELECTORAL (PROPOSITION DE LA COMMISSION ELECTORALE)

Le Président précise que cette proposition ne correspond pas du tout à la mission qui a été confiée à la CEF, et regrette que les nombreux points d'amélioration ou de clarification des textes actuels, pourtant indispensables, n'aient même pas été traités. Ce projet ne peut donc être examiné.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance fait part au Président de son étonnement sur un budget de 15 000 € qui lui serait attribué pour l'année 2017, budget qui n'a fait l'objet d'aucune discussion ni même d'information préalable.

Ce budget reposerait sur les dépenses constatées en 2016 soit 13 908 €.

Le Conseil de Surveillance fait remarquer au Président que l'année 2016 ne peut constituer une référence dans la mesure où la moitié des membres avaient démissionnés et les comptes 2016 ne représentent donc pas un fonctionnement normal.

Plus important encore, le poste principal est celui du transport, poste qui dépend bien sûr de l'origine géographique des membres élus.

Il est communiqué en séance les coûts 2017 qui représentent en transport d'environ 3000 € par réunion (dont heureusement 3 parisiens) soit, rien que pour ce poste, sur les six réunions statutaires un total de 18 000 €, sachant que le CS a toujours limité ses réunions à 5, la sixième étant réservée à une situation éventuelle exceptionnelle.

L'origine géographique nécessite aussi pour certains membres d'arriver la veille sauf à faire comme ce jour, une réunion complètement tronquée pour certains et avec de nombreux absents.

Mais cette arrivée la veille est surtout mise à profit pour permettre aux membres du Conseil de Surveillance d'assumer ses missions et ses contrôles.

Le Président prend acte de ces chiffres et indique qu'il n'y a aucune mauvaise intention de la part de l'exécutif mais seulement la nécessité de limiter les coûts de fonctionnement. Il souhaite bien sûr que le Conseil de Surveillance puisse fonctionner dans de bonnes conditions et rappelle son souhait de travailler avec lui. Bien entendu l'accès aux documents comptables ne pose aucune difficulté.

En ce qui concerne le rôle et les méthodes de travail du Conseil de Surveillance, il a bien intégré que les décisions prises lors de la dernière Assemblée Générale pouvaient conduire à des difficultés. Il indique qu'il a transmis par mail des propositions à la Présidente.

Après discussion, il est convenu que le Conseil de Surveillance pourrait tenir sa cinquième réunion en marge de l'Assemblée Générale Fédérale.

MISE A DISPOSITION DU PRESIDENT

Le Conseil de Surveillance évoque avec le Président les conditions de cette mise à disposition et se félicite qu'il puisse être disponible pour s'occuper de notre Fédération, disponibilité indispensable aujourd'hui pour assumer une telle tâche. La charge de Président est lourde et le Conseil de Surveillance propose, qu'en complément, une réflexion soit menée sur la prise en charge éventuelle de frais de représentation.

RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LEURS ACTIVITES

SUIVI SOCIAL :

Le tableau de bord mensuel arrêté au 31 OCTOBRE 2017 est communiqué en séance.

Si globalement, le total des charges est légèrement inférieur à celui de l'année précédente, l'analyse plus détaillée laisse apparaître quelques variations importantes qui sont transmises au Président. Une anomalie est également communiquée.

Est évoqué également la nécessité de prévoir avant le début de l'année, lors des négociations annuelles, le pourcentage d'augmentation des salaires (toutes augmentations confondues) qui serait appliqué l'année suivante.

FINANCIER :

- Balance des comptes des Ligues
A noter que 90 % des soldes créditeurs font l'objet d'un moratoire et que les soldes débiteurs correspondent aux versements des cotisations pour la période du 15 au 31/10/2017 versés aux Ligues mais non comptabilisés à ce jour
- Balance des comptes clubs
Le solde de 370 K€ doit être diminué de 316 K€ de virements reçus restant à comptabiliser, le solde de la balance est donc débiteur de 54 K€
- DETAIL DES COMPTES ORGANISATIONS (TOCM LYON, Ligue Mondiale PAU, Ligue Européenne NANTES, CDF CLERMONT FERRAND)

Ces documents font apparaître des déficits significatifs et le Conseil de Surveillance s'interroge sur certains postes

Le Président indique que l'exécutif en a bien conscience et que l'expérience tirée de ces dernières manifestations permettra une approche différente pour 2018. Il précise que les Championnats d'Europe 2019 seront préparés avec l'assistance d'une société spécialisée

- SUIVI DES COMPTES DTN (analyse comptable et analyse DTN avec suivi de la convention d'objectifs)
Le Conseil de Surveillance se félicite de ses suivis et remercie la DTN et les services comptables
- SUIVI DES COMPTES AUTOENTREPRENEURS
Ce compte n'appelle aucune remarque
- PROJET FEDERAL :
Le projet est en cours de rédaction
- SUIVI DES LICENCES
Le tableau mensuel est examiné en séance.

Fin de réunion à 16h30.

La Présidente du Conseil de Surveillance
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire de séance
Philippe VENDRAMINI